

Le **fonds social** est une aide destinée aux familles ayant des difficultés à faire face aux dépenses de scolarité et de vie scolaire de leur enfant. Il peut s'agir de tout ou partie des frais de demi-pension, de transport, de sorties scolaires, d'achat de matériels de sport ou de fournitures scolaires, ou tout autre frais permettant de soutenir la réussite scolaire de l'élève. Cette aide est totalement indépendante des bourses.

Les demandes de fonds social sont étudiées par une commission présidée par le chef établissement. Les dossiers sont confidentiels. (Circulaire n°2017-122 du 22 août 2017 relative au fonds social collégien et au fonds social lycéen)

Vous pouvez retirer un dossier auprès de l'intendance (Bat. A) ou bien le télécharger : *LIEN VERS FORMULAIRE*.

Si vous souhaitez être accompagné(e) dans la constitution du dossier, vous pouvez prendre contact avec Madame ANDERSEN, assistante sociale du lycée, présente le mercredi matin et jeudi journée, tél. 02 40 74 25 10 ou [justine.andersen@ac-nantes.fr](mailto:justine.andersen@ac-nantes.fr).